



Ecole Élémentaire Jean-Jacques Rousseau
31 Route de Margency
95600 EAUBONNE

☎ : 01 39 59 09 99

✉ : 0952102U@ac-versailles.fr

Direction : Monsieur Claudé (Déchargé de sa classe les lundi, mardi et mercredi)

Année Scolaire 2016-2017

Bonne rentrée à tous

En bref :

- Cette année les programmes de l'école élémentaire changent.
- Les mesures Vigipirate sont renforcées.

A faire dès la rentrée:

- Compléter la fiche de renseignement **lisiblement**.
- Fournir l'attestation d'assurance.
- Signer les documents du cahier de liaison.



Le directeur, M. Claudé, a aussi une classe et n'est pas toujours disponible. Il est déchargé de sa classe les lundis, mardis et mercredis et s'occupe alors essentiellement de la direction.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS:

MERCI D'ECRIRE TRES LISIBLEMENT. Veuillez nous signaler les changements intervenants en cours d'année.



PAI / PAP:

Si votre enfant a un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ou PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé), celui-ci doit être renouvelé pour l'année scolaire. Prenez contact avec l'enseignant de votre enfant.

ASSURANCE:

Une assurance responsabilité civile et individuelle accidents corporels est obligatoire pour les activités facultatives (dépassant les horaires habituels de la classe); elle est fortement conseillée pour les activités scolaires obligatoires. Vous devez fournir le plus rapidement possible une attestation à l'école. Un enfant sans assurance ne pourra participer aux sorties facultatives proposées par l'école.

OBLIGATIONS SCOLAIRES ET ABSENCES:

La présence des enfants à l'école élémentaire est **obligatoire**.

Rappel de la loi : « Aux termes de l'article L.131-8 du code de l'Éducation, les représentants légaux de l'élève doivent faire connaître sans délai, à la direction de l'école, les motifs légitimes de l'absence. [...] A la fin de chaque mois, le directeur d'école signale les élèves dont l'assiduité est irrégulière, c'est à dire ayant manqué la classe sans motif légitime au moins 4 demi-journées, consécutives ou non, dans le mois. »

Il est important de respecter les horaires de l'école. Des retards trop fréquents entraîneront un signalement. Aucun enfant ne sera autorisé à sortir pendant les heures scolaires sans une autorisation écrite **et** s'il n'est pas accompagné d'un adulte.



SUIVI DE LA SCOLARITE, RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS :

Le cahier de liaison est le lien entre les familles et l'école. Il est à vérifier tous les soirs et chaque mot doit être signé. Utilisez-le pour communiquer avec l'école. Si vous désirez rencontrer l'enseignant de votre enfant ou le directeur, veuillez prendre rendez-vous par l'intermédiaire de ce cahier de liaison.



ACCIDENT:

Pour une écorchure ou un simple bobo, les enseignants peuvent soigner l'enfant. Si la situation est jugée plus sérieuse, les parents seront aussitôt avertis. En cas d'urgence, le Samu sera contacté et enverra les secours appropriés (pompiers ou ambulance privée).



SECURITE:

Pour la sécurité de tous et de vos enfants nous vous rappelons :

- Evitez les attroupements devant l'école.
- Il est interdit d'entrer dans l'enceinte du groupe scolaire.
- Soyez vigilants et signalez tout comportement ou objet suspect.
- Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) va être mis à jour et plusieurs exercices vont être effectués.
- Il est important de respecter les horaires afin d'éviter des déplacements inhabituels.



Nous comptons sur votre compréhension et votre implication.

Signatures des deux parents